

REUNION DU CONSEIL DU VENDREDI 20 SEPTEMBRE 2013

Le vingt septembre deux mille treize, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de Berchères-sur-Vesgre se sont réunis sous la présidence de M. Pascal Philippot, Maire.

Étaient présents : M. PHILIPPOT Pascal, M. BOLAC Gérard, M. MOUCHARD Patrick, M. GIRAULT Bruno, M. LECOEUR Jean-Marie, Mme RYCKEBOER Danièle, Mme MAC DAID Emma, Mme DAUSEND Sandra,

Procurations :

Mme DONZIER Emmanuelle à M. PHILIPPOT Pascal,
M. GALINIER-WARRAIN Gilles à Mme RYCKEBOER Danièle,
Mme DUTHION Elisabeth à M. LECOEUR Jean-Marie,
Mme MASSUARD Frédérique à M. GIRAULT Bruno,
M. BÜHL Hartmut à M. MOUCHARD Patrick,
M. PRUVOST Laurent à M. BOLAC Gérard.

Mme DAUSEND Sandra est élue secrétaire.

Convocation du 13 septembre 2013

Informations générales et délibérations : Le Maire informe le conseil du départ de Monsieur GUERZA, Sous-Préfet de DREUX, nommé Sous-préfet de RAMBOUILLET.

Il salut les excellents rapports qu'ils ont eus, et l'assistance qu'il a toujours apportée à la commune.

Le Conseil lui transmet tous ses vœux pour sa nouvelle affectation.

Le maire lit le courrier adressé aux communes par le nouveau Sous- préfet, Monsieur Didier Rose.

Le Maire informe l'assemblée qu'un article sur la qualité des eaux potables est paru dans l'Echo Républicain. Il s'avère que cela ne correspond pas aux relevés qui sont effectués tous les mois. De ce fait, un rectificatif a été effectué dès le lendemain. Le Maire a fait savoir son mécontentement auprès de la Préfecture et de l'Echo Républicain.

Point rajouté : Stationnement dangereux sur les trottoirs, les carrefours, les virages.

Quelques véhicules stationnent régulièrement d'une manière dangereuse aussi bien pour les piétons que pour la circulation, autour de l'église principalement à la sortie des écoles, mais également tard le soir et tôt le matin, rendant ainsi la circulation des cars scolaires dangereuse.

De plus, certains véhicules stationnent dans le village dans les croisements de voies, virages, sur les trottoirs d'une façon trop systématique.

Le Conseil signale que le fait d'habiter à la campagne ne permet pas n'importe quoi au niveau discipline routière et demande au Maire d'intervenir, et s'il le faut, de saisir la gendarmerie pour verbaliser.

FINANCES

DELIBERATION 01-20/09/13 : Bibliothèque : à l'unanimité. Signature pour le renouvellement de la convention de Partenariat avec la Bibliothèque Départementale d'Eure et Loir (BDEL), service du Conseil Général pour une durée de 3 ans.

DELIBERATION 02-20/09/13 : Election du 3^{ème} adjoint au Maire : à l'unanimité. Suite à la démission de Madame Colette THIEBAUT en date du 29 avril 2013, le conseil municipal donne son accord pour que Monsieur Bruno GIRAULT passe 3^{ème} adjoint au Maire au lieu de 4^{ème} adjoint.

DELIBERATION 03-20/09/13 : Dons et vente d'environ 200 livres désherbés de la bibliothèque : à l'unanimité. L'équipe de la bibliothèque, sous la responsabilité de Madame BRETTEVILLE, souhaite procéder à un désherbage lors de diverses manifestations entre autres vides greniers, marché de Noël, manifestations culturelles, etc.

Ceci pour plusieurs raisons :

- Un gain de place en éliminant des livres abîmés ou périmés qui masquent les nouveaux achats,
- Rendre la bibliothèque plus attrayante en proposant une collection en bon état,
- Eliminer les vieux documentaires qui ne contiennent plus d'informations fiables,
- Aérer les rayons afin de mettre en valeur certains livres récents qui sont cachés par des vieilles collections qui ne sortent plus,
- Permettre de préserver la qualité du fond.

Le tri des livres à désherber s'est fait en fonction de certains critères :

- Etat de l'ouvrage : usé, détérioré, laid,
- Livre n'étant jamais sorti ou depuis au moins 5 ans,
- Livre jauni,
- Documentation obsolète,
- Plusieurs exemplaires du même ouvrage,
- Auteurs surreprésentés,
- Romans peu attractifs.

Devenir des livres désherbés :

La bibliothèque souhaite vendre ces livres avec des dons qui lui ont été faits, au cours de manifestations entre autres vides greniers, marché de Noël, manifestations culturelles, ou en organisant une brocante au sein de la médiathèque dans une date ultérieure.

La recette de cette vente permettra le cas échéant l'achat de nouveautés.

Pour les livres qui ne seront pas vendus, ils seront éliminés et valorisés comme papier à recycler.

Prix de vente des livres lors de la brocante :

- Etabli en fonction de l'état et de l'ancienneté de l'ouvrage,
- Fourchette de prix de 20 centimes à 5 euros le livre,
- Il y en aura aussi vendu par lot : exemple :

- o 5€ les 10 « j'aime lire »

DELIBERATION 04-20/09/13 : Demande de participation du SIEPRO : à l'unanimité. Suite aux travaux d'éclairage public pour la mise en place de candélabres Place de l'église et Rue du Clos Seclin pour un montant total de 3 667.48 € HT, le conseil municipal demande au SIEPRO par l'intermédiaire d'un titre, le reversement à hauteur de 50 % HT de la somme totale des factures réglées par la commune, **soit 1 833.74 €.**

DELIBERATION 05-20/09/13 : Demande de participation du SIEPRO : à l'unanimité. Suite aux travaux d'éclairage public pour la mise en place de deux lampadaires Rue O'Neil pour un montant total de 3011.30 € HT, le conseil municipal demande au SIEPRO par l'intermédiaire d'un titre, le reversement à hauteur de 50 % HT de la somme totale de la facture réglée par la commune, **soit 1 505.65 €.**

DELIBERATION 06-20/09/13 : Demande de participation du SIEPRO : à l'unanimité. Suite aux travaux pour la mise en place d'une tranchée EDF au stade Chemin de la Forêt pour un montant total de 4 850.00 € HT, le conseil municipal demande au SIEPRO par l'intermédiaire d'un titre, le reversement à hauteur de 50 % HT de la somme totale de la facture réglée par la commune, **soit 2 425.00 €.**

DELIBERATION 07-20/09/13 : Demande de participation du SIEPRO : à l'unanimité. Suite aux travaux pour la création d'une alimentation électrique et de la liaison jusqu'au comptage au Chemin de la Forêt pour un montant total de 10 584.10 € HT, le conseil municipal demande au SIEPRO par l'intermédiaire d'un titre, le reversement à hauteur de 50 % HT de la somme totale de la facture réglée par la commune, **soit 5 292.05 €.**

DELIBERATION 08-20/09/13 : Demande de participation du SIEPRO : à l'unanimité. Suite aux travaux d'éclairage public Rue Neuve pour un montant total de 6 767.00 € HT, le conseil municipal demande au SIEPRO par l'intermédiaire d'un titre, le reversement à hauteur de 50 % HT de la somme totale de la facture réglée par la commune, **soit 3 383.50 €.**

DELIBERATION 09-20/09/13 : Demande de participation du SIEPRO : à l'unanimité. Suite aux travaux d'éclairage public Rue du Moulin pour la création de 3 points d'éclairage pour un montant total de 3 734.55 € HT, le conseil municipal demande au SIEPRO par l'intermédiaire d'un titre, le reversement à hauteur de 50 % HT de la somme totale de la facture réglée par la commune, **soit 1 867.28 €.**

DELIBERATION 10-20/09/13 : Provisions sur la station d'épuration : à l'unanimité.

Remboursement de l'emprunt à taux 0 consenti par l'agence de bassin pour la station d'épuration d'un montant de 184 000 €, sur 10 ans à partir de 2016.

Le conseil reconferme sa décision de poursuivre l'objet de la délibération n°04-15/04/2011 du 15 avril 2011, et de provisionner une somme de **12 267 €** par an pour mieux amortir les coûts de remboursement annuel.

Cette provision sera également imputée sur les budgets 2014, 2015 et 2016.

DELIBERATION 11-20/09/13 : Provisions pour la révision de la station d'épuration et le curage des roselières : à l'unanimité.

Compte tenu des coûts importants du changement de matériel et du curage des roselières à prévoir environ tous les 6 à 10 ans, le Maire propose afin de mieux amortir les coûts à l'échéance, de provisionner chaque année une somme de 10 500 €.

Néanmoins, ces provisions ayant été non constatées depuis plusieurs années, donc non comptabilisées, Monsieur le Maire propose le rattrapage des dites années, y compris 2013, pour la somme totale de **42000 €** (soit quatre années).

A partir de 2014, cette provision sera donc ramenée à 10500 €.

Le régime est semi-budgétaire.

Information : Point sur les finances de la Commune.

La trésorerie informe la commune qu'il est inutile de faire des DM à chaque Conseil sauf si le montant du chapitre dépasse les prévisions du budget voté.

En concertation avec la Trésorerie, les modifications, s'il y a lieu, se feront en fin d'année.

Le Maire remet aux conseillers l'état financier de la commune en recettes et dépenses au 20 septembre, et l'analyse analytique des budgets au 31 décembre, ainsi que le montant de la trésorerie et l'état des emprunts en cours.

**ORGANISATION,
FONCTIONNEMENT**

PATRICK MOUCHARD

DELIBERATION 12-20/09/13 : Renouvellement du contrat copieur de la mairie. Le contrat copieur arrivant à échéance, il doit être renouvelé pour une durée de 5 ans : à l'unanimité.

3 propositions ont été demandées : RICOH (actuellement en contrat avec la mairie), ESUS et ROVER.

Comparatif (contrat de location ainsi que copies en noir et blanc et couleur) :

Coût total annuel :	- 1) RICOH :	2 334.37 € HT (RICOH)
	- 2) ROVER :	2 452.24 € HT (XEROX)
	- 3) ESUS :	2 091.82 € HT (KYOCERA)

(Proposition ESUS non retenue, car ne répondant pas à la demande initiale).

Le conseil approuve à l'unanimité de renouveler le contrat copieur de la mairie avec RICOH, et ce, pour une durée de 5 ans, cette société ayant donnée à ce jour toute satisfaction aussi bien en qualité qu'en disponibilité.

DELIBERATION 13-20/09/13 : Achat de 7 cartes cadeaux Leclerc d'un montant total de 735.00 € (soit un montant de 105 € par agent) pour la rentrée scolaire 2013/2014 : à l'unanimité.

Le conseil municipal donne son accord pour acheter 7 cartes cadeaux de 105 € pour le personnel communal.

DELIBERATION 14-20/09/13 : Heures Adjoint Administratif à l'urbanisme (17h50 au lieu de 10h00) : à l'unanimité.

INFORMATION : Remplacement des fenêtres du 3^{ème} logement (A). Consultation en cours.

**CULTURE, MANIFESTATIONS,
ASSOCIATIONS**

EMMANUELLE DONZIER

DELIBERATION 15-20/09/13 : Vote de subventions aux associations : Le conseil vote à l'unanimité pour la subvention annuelle de Village en Fête pour un montant de 160 €.

Le conseil vote contre à la majorité pour le versement d'une subvention au 4L Trophy. (1 voix pour Emmanuelle Donzier).

Village en fête	160 €
Subvention 4L TROPHY	300 €

Délibération 16-20/09/13 : Subvention pour la manifestation du 14 juillet 2013 : Monsieur MOUCHARD, vice-président, sort de la salle : abstention. Les autres membres du conseil votent à l'unanimité.

Le week-end du 14 juillet, l'association « AJB » a organisé les journées, compte tenu de la présence d'une délégation d'Adelsheim.

216 personnes de la commune et de la délégation ont participé au repas. A ce titre, la commune reversera une subvention de 8 € par personne, comme en 2012.

De plus, la commune décide de participer à hauteur de 4 € par personne au barbecue organisé par les diverses associations recevant les membres de la délégation ainsi que les familles d'accueil, ce qui représente 100 personnes.

La prise en charge globale de la commune s'élève donc à la somme de **2128 € (deux mille cent vingt huit euros)**.

COMMUNICATION

GERARD BOLAC

Délibération 17-20/09/13 : Contrat avec Village Infos ayant pour but de perpétuer un lien d'informations entre les diverses collectivités de la nouvelle agglomération : 11 pour, 3 abstentions (Jean-Marie LECOEUR, Sandra DAUSEND et Elisabeth DUTHION par procuration).

Le conseil décide de voter cette délibération pour une durée d'une année.

Cette délibération est assortie des conditions suivantes :

- création d'un comité de surveillance (suivi financier de la bonne santé financière du journal)
- Le Conseil souhaite en outre qu'un bon équilibre des articles à paraître soit mis en place.

A l'issue de cette première année, un point sera fait avant d'envisager un renouvellement éventuel de cette participation.

Il est convenu les modalités suivantes dont le but est la diffusion des informations de la vie locale, en vue de favoriser la création ou recréation de liens entre les habitants d'un même bassin de vie.

La Sarl AJ Sport Communication utilisant son support qu'est le journal hebdomadaire Villages Infos l'Hebdo ainsi que ses collaborateurs, pour la collecte et le traitement des informations, ceci dans la limite des disponibilités de chacun.

La commune de son côté communiquera ses comptes rendus de conseils municipaux ou ses décisions principales, et autres informations municipales à envoyer sur le mail suivant : crcmvih@laposte.net, ainsi que ses informations d'état-civil (naissances, mariages et décès) sur le mail suivant : etatcivilvih@poste.net.

Contrat d'un an pour un montant total annuel de 1 € TTC par habitant. Les services comprenant les reportages à insérer dans Villages Infos l'Hebdo ainsi que la mise à disposition d'une page descriptive sur le site Village Annuaire 28, gérée directement par la commune, permettant d'annoncer dans l'agenda ses propres manifestations, ainsi que la diffusion de toutes informations en direction des visiteurs et de ses habitants.

Il est également convenu que si Villages Infos l'Hebdo ne reparaisait pas, la somme serait intégralement remboursée.

INFORMATION :

ENVIRONNEMENT, URBANISME

BRUNO GIRAULT

INFORMATION : Eure et Loir Nature est venue le samedi 21 septembre faire découvrir ses retours d'investigations lors d'une promenade avec une quinzaine de participants. Renaissance dans certaines zones de la flore et de la faune. Maintenant que cette analyse est faite, ils donneront un programme de tontes raisonnées, pour ne pas perdre le bénéfice de ce renouveau de la nature.

Une information, voir une réunion publique, pourrait être organisée auprès de berchériens.

Courant de la semaine du 23, les écoles avec leurs instituteurs réaliseront également cette découverte.

Le Conseil Général (service de l'eau pluviale et des rivières) doit venir le lundi 23 septembre avec le Fredon, pour faire également son retour d'analyse sur l'utilisation des produits phytosanitaires dans les communes en général, et la nôtre en particulier, et étudier avec la commune toutes les solutions pour en limiter au maximum l'utilisation.

JURIDIQUE

Frédérique MASSUARD et Gilles GALINIER-WARRAIN

INFORMATION : Dossier Roussel, construction route de Rouvres : recours de la Commune actuellement au T.C.

INFORMATION : PLU : Recours des consorts SEGUI auprès du TA.

TRAVAUX

Pascal PHILIPPOT

DELIBERATION 18-20/09/13 : Avenant EUROVIA : à l'unanimité. Le montant du marché Eurovia concernant les travaux de réfection Rue Neuve s'élève à la somme de 245 600.14 € HT. Suite à quelques modifications, entre autre l'aménagement de la zone de retournement pour les ordures ménagères, le montant des travaux augmente de 6176.77 € HT sur le lot 1 et de 743.67 € HT sur le lot 2 et diminue de 848.00 € HT sur le lot 3 ce qui représente une augmentation globale du marché de 6 072.44 € HT et amène le montant global du marché à 251 672.58 € HT, ce qui représente une augmentation de la masse des travaux de 2.47 %.

Le conseil municipal donne son accord pour que Monsieur Le Maire signe l'avenant n°8072-Lot n°1-1 représentant le coût total des travaux à 251 672.58 € HT.

DELIBERATION 19-20/09/13 : Aménagement entre Anet et Berchères-sur-Vesgre de 4 tronçons de chemins ruraux, pour la continuité d'un itinéraire vélo (VTC) entre Anet et Houdan : à l'unanimité.

Le Maire expose à l'assemblée le projet d'aménagement entre Anet et Berchères-sur-Vesgre de 4 tronçons de chemins ruraux pour la continuité d'un itinéraire vélo (VTC) entre Anet et Houdan.

Suite à quelques problèmes de mise au point de l'AO, le dossier a pris du retard et celui ci ne sera lancé que courant septembre.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de solliciter une **subvention à hauteur de 30%** auprès du Conseil régional du Centre, dans le cadre du contrat régional de pays pour l'aménagement des chemins ruraux situés sur la commune de Berchères sur Vesgre à savoir le chemin des grands clos, le chemin des ponts, le chemin des prés de Mancilly et la rue des Champs Filasses pour un montant estimatif de travaux de 50 000 € HT. Il autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

DELIBERATION 20-20/09/13 : Aménagement entre Anet et Berchères-sur-Vesgre de 4 tronçons de chemins ruraux, pour la continuité d'un itinéraire vélo (VTC) entre Anet et Houdan : à l'unanimité.

Le Maire expose à l'assemblée le projet d'aménagement entre Anet et Berchères-sur-Vesgre de 4 tronçons de chemins ruraux pour la continuité d'un itinéraire vélo (VTC) entre Anet et Houdan.

Suite à quelques problèmes de mise au point de l'AO, le dossier a pris du retard et celui ci ne sera lancé que début septembre.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de solliciter une **subvention à hauteur de 50%** auprès du Conseil Général d'Eure et Loir au titre du contrat départemental de développement intercommunal (CDDI), pour l'aménagement des chemins ruraux situés sur la commune de Berchères sur Vesgre à savoir le chemin des grands clos, le chemin des ponts, le chemin des prés de Mancilly et la rue des Champs Filasses pour un montant estimatif de 50 000 € HT. Il autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

DELIBERATION 21-20/09/13 : Restauration du tableau de l'église « La vierge à l'enfant » : à l'unanimité. Madame Danièle Ryckeboer fait le point sur les dons récoltés pour la restauration de ce tableau, dons versés au Trésor Public et intégrant ainsi la trésorerie de la commune ;

- Montant total du devis :	5 775.00 € HT soit 6 906.90 € TTC
- Demande de subvention à l'Etat à hauteur de 20 % :	1 155.00 €
- Dons récoltés :	4 620.00 €
- Part Commune (avance TVA) :	1 131.90 €

Le conseil donne son accord pour établir la demande de subvention à l'état et pour la réalisation de ce projet.

DELIBERATION 22-20/09/13: Fondation du patrimoine : à l'unanimité. Des personnes ayant fait part au Maire de leur intention de faire éventuellement des dons pour la restauration des œuvres d'art (une cloche, Notre Dame de la Salète, divers tableaux, etc), le conseil autorise le Maire à faire toutes les démarches, et le cas échéant, à signer de nouvelles conventions pour cet objet, sachant que les dons devront couvrir la dite restauration, hors la TVA récupérable.

DELIBERATION 23-20/09/13 : à l'unanimité. Il a été suggéré au Maire qu'une association ayant pour objet ce qui précède serait beaucoup plus souple au niveau de la gestion des fonds recueillis, ceci serait alors contrôlé et certifié par un comptable professionnel extérieur à l'association. Dans cette hypothèse, la précédente délibération n'aurait plus lieu d'être et serait annulée.

Le conseil vote à l'unanimité cette délibération.

INFORMATIONS :

- Revêtement salle polyvalente : la livraison du revêtement est faite. La pose pourrait être engagée pendant les congés scolaires, afin de ne pas perturber les activités périscolaires.
 - Abris bus église : en cours de consultation.
 - Fin des travaux rue Neuve : finitions en cours : les plantations seront réalisées fin octobre, début novembre.
 - Point sur avancement RD 933 : Première tranche : La Chaussée d'Ivry est en cours, sera suivi d'ici la fin de l'année par la seconde au Méziard ; la 3ème tranche concernant Berchères débiterait le 1^{er} semestre 2014.
 - Réparation après contrôle d'une canalisation endommagée EU Champs Filasses.
 - Ravèlement de l'Eglise résultats AO.
- Le montant du marché du groupement d'entreprises SORET et JC CREATION s'élève à la somme totale de 103 225.22 € HT (soit 123 457.36 € TTC). Les travaux ont débuté mi septembre.

CIMETIERE

Danièle RYCKEBOER

DIVERS

Pascal PHILIPPOT

Délibération 24-20/09/13 : Renouvellement de la régie de recettes temporaire pour la vente du livre « Histoire de Berchères-sur-Vesgre » : à l'unanimité.

Suite à un don anonyme de 300 exemplaires du livre « Histoire de Berchères-sur-Vesgre » de Raoul Blavat, le conseil municipal décide :

- Le renouvellement de la régie de recettes temporaire permettant la vente de ces livres,
- La recette de cette vente sera utilisée pour la rénovation de l'Eglise Saint Rémi ainsi que des œuvres liées à celle-ci,
- Le montant du prix de ce livre sera de : **7 €.**

INFORMATION :

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Danièle RYCKEBOER

INFORMATIONS : Le repas des aînés aura lieu le mercredi 16 octobre, et le film d'Anet sera le lundi de la semaine suivante.

JUMELAGE

Hartmut BÜHL ; PATRICK MOUCHARD

INFORMATION : Un petit groupe de cycliste d'Adelsheim sont venus à titre privé depuis leur commune en vélo pour un week-end . ils ont été accueilli par le président et plusieurs membres de l'AJB.

SYNDICATS

SIRP : La rentrée scolaire s'est bien passée. Les nouveaux rythmes scolaires sont mis en place depuis Septembre.

SIPAD :

SYROM : En cours de dissolution suite à la prise de compétence par la nouvelle communauté d'agglomération.

SITED :

SICA : Le prochain conseil aura lieu le 24 septembre 2013. Une demande a été formulée au SICA pour rétablir l'arrêt du bus à l'arrêt des cytises, conjointement avec la commune de Saint Ouen Marchefroy.

COMMUNAUTE DE COMMUNES : Une réunion s'est déroulée hier, jeudi 19 septembre, pour visualiser le budget 2014. Le SYROM disparaîtra au 31 décembre 2013, et sera remplacé par un syndicat de la communauté d'agglomération.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION : Le conseil des maires comme il a été prévu dans les statuts a eu lieu le 19 septembre. Il a été exposé l'organisation des différents services ainsi que la désignation des différentes personnes qui y sont affectées. Le document étant assez important, le Maire le tient à la disposition auprès de toutes personnes intéressées.

VAUCOULEURS : Nouvelle convention tripartite qui a été validée.

BASSE-VESGRE : Réunion le 27 juin : Accord à l'unanimité pour la nouvelle convention tripartite (3 syndicats de rivière : SIRE 2, SIRE 1 et SIBV) pour le poste du technicien de rivière.

Réunion le 2 juillet du comité de pilotage de l'étude des vannages de La Chaussée d'Ivry et le clapet d'Oulins.

DECISIONS MUNICIPALES

Décisions prises dans le cadre de la délégation du conseil municipal au maire (article L 2122.22 du CGCT) en date du 04 avril 2008.

Décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal au Maire (article L 2122.22 du CGCT) en date du 12 novembre 2010.

La séance est levée à 23 heures 40